

BPJEPS

ANIMATEUR

Mention LOISIRS TOUS PUBLICS / ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

• **Le BPJEPS LTP/AC est un diplôme de niveau IV** qui permet de se former à la mise en œuvre en autonomie pédagogique des compétences visées. Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle. Il est également possible de suivre cette formation par la voie de l'apprentissage.

• **Emplois visés**

Animateur.rice loisirs tous publics, directeur.rice d'accueil collectif de mineurs. Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations, etc.), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

• **Objectifs**

Le diplôme acquis atteste que sa/son titulaire sait mettre en œuvre en autonomie pédagogique les compétences suivantes :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie.
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation (culturel, etc.) s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Conduire des actions d'animation dans les champs du 'Loisirs Tous Publics' et de direction d'Accueils Collectifs de Mineurs.
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs ; pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelles (accompagner et faire émerger des projets artistiques et culturels, faciliter l'accès à des formes artistiques et culturelles ou artistiques variées).
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Ce BPJEPS s'effectue en partenariat avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Bretagne - FRMJC -



Les +

du BPJEPS avec les CEMÉA

- + L'élaboration et la conduite d'un projet d'animation.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteur.rice.s de terrain, découvrir de nouvelles pratiques et élargir son champ d'action.
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.

• **Conditions d'accès - Prérequis**

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme parmi les suivantes : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ou être titulaire d'un des diplômes suivants : BAFA, BAFD, BAPAAAT, tout CQP attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention, tout diplôme de niveau IV ou supérieur, CAP 'Petite Enfance', AMP, DEAES, BPJEPS (toute spécialité).

• **Méthodes mobilisées aux Ceméa**

Chaque formation est construite à partir de méthodes d'éducation active, alternant apports théoriques, mises en situations et réflexions collectives.

L'équipe de formateur.rice.s s'appuie sur :

- le vécu et les projets des participant.e.s,
- des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participant.e.s,
- des analyses issues de l'apport de textes et/ou d'images et/ou d'outils audiovisuels,
- des études de situations et des échanges collectifs,
- de l'appropriation et/ou de l'élaboration de méthodes et/ou d'outils, de documents écrits,
- une alternance des temps de travail en grands groupes, en petits groupes et temps individuels.

• **Organisation de la formation**

Unités Capitalisables communes aux deux mentions

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Mention Loisirs Tous Publics

- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du 'Loisirs Tous Publics' et de direction d'Accueil Collectif de Mineurs
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'Éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du 'Loisirs Tous Publics'

Mention Accompagnement Culturel

- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des activités culturelles.

Direction d'un ACM

Les stagiaires inscrits sur cette formation devront, lors de périodes en structure d'alternance, exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un Accueil Collectif de Mineurs.

• Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif pro-A, prise en charge par un Opérateur de Compétences (OPCO), prise en charge par un employeur.
- Possibilité de financement Région Bretagne et Pôle Emploi pour les demandeur.euse.s d'emploi.



• Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les locaux de nos formations sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour adapter au mieux les moyens à mettre en place pour la durée de la formation, nous vous invitons à prendre contact avec la référente handicap : hlejudge@cemea-bretagne.fr



• La Médiathèque Educ'Active des Ceméa

Plus de 1001 ressources en ligne à découvrir !

Il s'agit d'une base de données multimédia. L'accès est offert pendant une année à tou.te.s les stagiaires de la formation professionnelle.

Yakamédia est une immense médiathèque.

Elle rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des Ceméa. Yakamédia, ce sont 80 années de ressources éducatives et toujours d'actualité disponibles en un seul clic !

Véritable « sac à docs » de l'animateur et de l'animateur BAFA, et une véritable boîte à outils pour tout éducateur.rice de terrain, Yakamédia est une base de ressources multimédia disponible à tout moment et sur tous les écrans : idées d'animation, tutoriels, ressources pédagogiques, actions culturelles, textes de référence, témoignages de pratique de terrain, ...



• L'engagement qualité des Ceméa pour la formation des professionnel.le.s de l'animation

L'éducation Nouvelle, dans la formation se traduit par :

- la prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition,
- la prise en compte du milieu de vie et les communications avec autrui,
- l'ouverture sur l'environnement qui doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant.e est au cœur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun.e s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur des activités et les interactions entre apprenant.e.s et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- la prise en compte des représentations des apprenant.e.s sur les objets d'apprentissage.
- la possibilité pour les formateur.rice.s et stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

C'est par l'Éducation Nouvelle et les méthodes d'Éducation Active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

• Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- favoriser le développement des liens sociaux,
- agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- soutenir la transformation des dynamiques de territoire,
- contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations,
- agir pour le développement des pratiques culturelles de tou.te.s,
- sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Pour accéder à votre
Compte Personnel de Formation

www.moncompteformation.fr



• L'apprentissage passeport pour l'emploi

Les Ceméa Bretagne sont une Unité de Formation des Apprentis (UFA), membre du CFA-Campus Sport Bretagne. Ils peuvent à ce titre accueillir des stagiaires en contrat d'apprentissage dans les formations professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un.e salarié.e et un.e employeur.euse. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître.sse d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 1 à 3 ans. Le coût de la formation est pris en charge à 100% par un OPCO (OPérateur de COmpétences) dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage. Le.la stagiaire bénéficie d'une rémunération variable en fonction de l'âge, et l'employeur d'aides de l'Etat.



Campus SPORT
Bretagne



• Modalités d'évaluation des stagiaires

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant ces quatre Unités Capitalisables, puis si elles sont validées délivre le diplôme :

- une épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.
- une épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4 pour la mention Accompagnement Culturel.
- une épreuve (dossier + épreuve orale) valide l'UC3 de la mention Loisirs Tous Publics
- une épreuve (dossier + Mise en situation + entretien) valide l'UC4 de la mention Loisirs Tous Publics

DATE D'OUVERTURE

Du 08 décembre 2020
au 30 juin 2022
RENNES et itinérance

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription obligatoire

- Réunion d'information le 04 septembre 2020
- Tests de sélection le 16 novembre 2020
- Début de la formation le 08 décembre 2020

NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S

De 8 à 24 stagiaires

DURÉE

870h aux CEMÉA et 1350h d'expérience pratique. Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.

TARIF

9 570,00 €

La formation peut être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

CONTACT

Pour obtenir plus d'informations, un devis ou un dossier d'inscription, contacter :
Laurence DROVAL
accueil@cemea-bretagne.fr
02 98 90 10 78

Avec le soutien de



Conditions Générales
de Ventes

